

Je n'aime pas de Gaulle, mais avec lui, cela serait moins pire...



Dieu sait que je n'ai aucune sympathie pour De Gaulle, c'est le moins que l'on puisse dire et pourtant il m'arrive, constatant l'état actuel de la France, de regretter que ce ne soit pas lui qui puisse la diriger actuellement et cela pour une raison que personne ne pourra contester : **« Il jetterait à la poubelle toutes les lois européennes et toutes les lois françaises qui obligent la France non seulement à subir une invasion de migrants illégaux mais surtout à être dans l'impossibilité de les expulser »** comme vient de nous l'expliquer le ministre de la Justice et Garde des Sceaux Dupond-Moretti.

Pourquoi suis-je persuadé « qu'Il » donnerait les ordres pour que de telles décisions soient prises « de gré ou de force » ?

Un peu d'Histoire vous en convaincra.

Le 14 juillet 1865, un sénatus-consulte ordonné par Napoléon III, donc un décret faisant loi, indique que, sous certaines conditions, tous les indigènes d'Algérie seront français.

Ces conditions impliquaient, pour les musulmans, le renoncement à la polygamie, au divorce (à l'époque interdit également en France) et aux droits de successions traditionnels qui désavantageaient la femme.

Il n'était nullement question d'un abandon de leur religion musulmane.

La III^e République, qui succéda au Second Empire, supprima les articles du sénatus-consulte concernant les musulmans. Dorénavant ils ne pourraient accéder à la nationalité française que par naturalisation.

En ce qui concerne les juifs d'Algérie, le décret d'émancipation des juifs décrété le 27 septembre 1791 ne concernait que les « Ashkénazes » de l'Est européen.

Et ce sera le 24 octobre 1870, par le décret Crémieux, ministre de la Justice, approuvé par le ministre de l'Intérieur, Léon Gambetta, que les quelque 30 000 juifs d'Algérie (Séfarades, du nom de l'Espagne en hébreu, expulsés par l'Inquisition au XVe siècle) ainsi que les 250 000 « étrangers », deviendront à leur tour français.

Cette nouvelle mesure fut considérée comme particulièrement injuste et offensante par les trois millions d'indigènes musulmans.

Ce décret entraîna la terrible révolte organisée par le bachaga El Mokrani, en avril 1871, qui souleva 250 tribus, un tiers de la population musulmane du pays, contre le gouvernement français. La répression, contre ceux qui voulaient déjà « *exterminer les Français* », fut à la hauteur

de la révolte. Les instigateurs seront jugés, déportés ou emprisonnés et leurs terres réquisitionnées.

Ce sera la première, et l'une des plus importantes fractures, qui aboutira à la guerre d'Algérie quelques décennies plus tard.

Après les événements de triste mémoire du 8 mai 1945, qui fut la seconde fracture, le député sénégalais Lamine Gueye proposa un décret offrant la nationalité française à tous les ressortissants d'outre-mer, y compris de l'Algérie, c'est-à-dire aux indigènes musulmans, **et ce sera le général de Gaulle, alors chef de l'État, qui s'opposa à la promulgation de cette loi, soucieux qu'il était de la « préservation de la race blanche ».**

Je propose à tous ces politiques se référant à De Gaulle, ces « gaullistes » de circonstances, qu'ils soient de droite ou de gauche, de méditer sur la directive du 12 juin 1946, adressée par De Gaulle au garde des Sceaux, Pierre-Henri Teitgen : **« Sur le plan ethnique il convient de limiter l'afflux des Méditerranéens et des Orientaux, qui ont depuis un demi-siècle profondément modifié les compositions de la population française. Sans aller jusqu'à utiliser, comme aux États-Unis, le système rigide des quotas, il est souhaitable que la priorité soit accordée aux naturalisations nordiques (Belges, Luxembourgeois, Suisses, Hollandais, Danois, Anglais, Allemands, etc. »**

Si en 1946 les migrants d'Afrique et Orientaux avaient déjà « profondément modifié les compositions de la population française » que dirait de Gaulle en 2023 ? Pas grand-chose de plus car il n'aurait jamais accepté le regroupement familial ni l'invasion voulue par ses différents successeurs depuis une trentaine d'années.

Je suis très loin d'être gaulliste, mais force m'est de le comprendre !

L'intégration : un danger pour les Blancs ? La façon dont De Gaulle a mené la décolonisation ne peut se comprendre sans que soit éclaircie son idée de la France : « ***une nation blanche et chrétienne d'abord, une et indivisible ensuite. Nous avons une responsabilité, celle de jouer le rôle de la France ; ce rôle, dans mon esprit comme dans le vôtre, se confond avec un rôle chrétien. Notre pays ne serait pas ce qu'il est, c'est presque banal de le dire, s'il n'était pas d'abord un pays catholique.*** » (Discours de Rome, le 27 juin 1959)

« Pour moi, l'histoire de France commence avec Clovis, choisi comme roi de France par la tribu des Francs, qui donnèrent leur nom à la France. Avant Clovis, nous avons la préhistoire gallo-romaine et gauloise. L'élément décisif pour moi, c'est que Clovis fut le premier roi à être baptisé chrétien. Mon pays est un pays chrétien et je commence à compter l'histoire de France à partir de l'accession d'un roi chrétien qui porte le nom des Francs. » (David Schoenbrun, Les trois vies de Charles de Gaulle, Ed Julliard, 1965)

Cette "certaine idée de la France" explique à la fois son opposition à la Constitution de 1946, qui liquidait l'empire et le transformait en Union française. La Constitution de 1946 faisait que des millions d'hommes de couleur devenaient des citoyens français, donc des électeurs et, pire, des futurs élus. Ses manœuvres lors de la guerre d'Algérie procèdent d'une même démarche. Dix millions d'Arabes pouvaient obtenir, à égalité des Blancs, le droit de vote et l'éligibilité.

Selon J.R. Tournoux, il pensait que « ***sous les effets de la démographie galopante des musulmans et des conséquences de l'intégration, la France ne serait plus la France*** ».

Il préférera sacrifier l'indivisibilité et abandonner l'Algérie, tout en évitant que trop de Harkis ne se réfugient en métropole, quitte à les livrer à la vengeance du FLN.

Il est temps de revenir à la raison. C'est l'avenir de la

France qui se dessine actuellement et vous, les politiques, vous en êtes responsables. Ce n'est ni l'écologie, ni le réchauffement climatique qui menacent notre pays aujourd'hui mais l'invasion incontrôlée. Peu me chaut qu'il fasse plus chaud de 2 ou 4 degrés en 2100 car cela ne gênera nullement la « nouvelle population » de la France et d'une grande partie de l'Europe. Ces migrants, qu'ils soient de l'Afrique du Nord ou de l'Afrique subsaharienne, « *sont habitués à la chaleur et s'en accommoderont parfaitement* ».

RN, LR, Reconquête et même une partie de Renaissance et des Socialistes « **Réveillez-vous, mobilisez-vous** ».

Manuel Gomez